



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Avis d'ouverture d'une enquête parcellaire

Projet d'acquisition par voie d'expropriation des immeubles nécessaires à l'aménagement de la 2X2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac Ouest, sur le territoire de Merdrignac et de Gomené par l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne)

Arrêté Préfectoral du **- 7 SEP. 2022**

Le public est informé qu'une enquête parcellaire de 18 jours, sera ouverte **du lundi 3 octobre 2022 à 8h30, au jeudi 20 octobre 2022 inclus, à 17h00**, en mairies de Merdrignac et de Gomené, en vue de déterminer exactement l'emprise des terrains restant à acquérir, par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL), afin de permettre la mise en 2X2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac Ouest.

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et consigner toutes observations sur le registre prévu à cet effet, un dossier comprenant un plan parcellaire, la liste des propriétaires concernés, une notice explicative du projet et un registre d'enquête seront déposés pendant la durée de l'enquête, en mairie de Merdrignac, siège de l'enquête, au 28 rue Philippe Lemercier. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi matins de 8h30 à 12h30, et les lundi, mercredi, jeudi et vendredi après-midis de 13h30 à 17h00 (fermée le mardi après-midi) et le samedi de 9h00 à 12h00.

Durant cette même période, les mêmes documents seront également déposés en mairie de Gomené, Place du 15 juin 1944. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi de 8h45 à 12h00, le mardi de 13h45 à 17h45 et du jeudi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h45.

Les observations sur les limites des biens à exproprier sont soit recueillies sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, coté et paraphé par le maire, à Merdrignac et à Gomené, soit adressées à l'attention de la commissaire enquêtrice par correspondance, à la Mairie de Merdrignac (28 rue Philippe Lemercier), siège de l'enquête, soit adressées au maire par courriel à l'adresse suivante : contact@mairie-merdrignac.fr qui visera ces courriers et les annexera au registre d'enquête.

Madame Michelle TANGUY, chargée d'études urbanisme et environnement, a été désignée comme commissaire enquêtrice. Elle recueillera les observations des intéressé(e)s en mairie de :

Merdrignac (siège de l'enquête) :

lundi 3 octobre 2022 de 8h30 à 12h30

jeudi 20 octobre 2022 de 13h30 à 17h00

Elle donnera son avis sur l'emprise du projet sous le délai d'un mois à l'issue de l'enquête.

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, les usufruitiers, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant (coordonnées ci-dessous) à défaut de quoi ils seront déchés de tous droits à l'indemnité :

Monsieur le directeur régional, de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne
Service infrastructures – sécurité – transports
Division maîtrise d'ouvrages intermodale
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX.

Les intéressés autres que ceux mentionnés ci-dessus sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par la publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchés de tous droits à l'indemnité.